

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**Quatrième réunion APIRG du Sous-groupe de l'espace aérien et de l'exploitation des aérodrômes
(AAO SG/4), Réunion virtuelle, 16 - 18 août 2021****Point 3 de l'ordre du jour : Planification et mise en œuvre****Point 3.1 : Projets liés à l'espace aérien (Sécurité, Capacité et Efficacité)****ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PBN AFI***(Note présentée par l'AFPP)*

RÉSUMÉ
La présente note de travail fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations, des conclusions et décisions relatives à la navigation basée sur les performances dans la Région AFI. Elle traite également de l'état de mise en œuvre de la PBN dans la Région.
La suite à donner par la réunion se trouve au Paragraphe 3.
RÉFÉRENCE(S) : <ul style="list-style-type: none">• Doc 9750 de l'OACI - <i>Plan mondial de navigation aérienne</i> (2016-2030)• Rapports de réunions APIRG
Objectif(s) stratégique(s) connexe(s) : <ul style="list-style-type: none">A - SécuritéB - Capacité et Efficacité de la navigation aérienneE – Protection de l'environnement

1. INTRODUCTION

1.1 La Navigation Basée sur les Performances (PBN) est considérée comme étant la plus grande priorité de la navigation aérienne. La mise en œuvre de la PBN commence par l'élaboration par chaque État d'un Plan national de mise en œuvre de la PBN (NPIP) avant l'élaboration des procédures de vol, y compris les Opérations en Montée Continue (CCO) et les Opérations en Descente Continue (CDO).

1.2 La PBN est également un facteur déterminant de la mise à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU).

1.3 Dans le but d'aider les États à mettre en œuvre la PBN, le Groupe Régional AFI de Planification et de Mise en œuvre (APIRG) a établi une feuille de route pour la Région AFI. Un nouveau modèle national de mise en œuvre de la PBN a été adopté par la vingt-troisième réunion de l'APIRG.

1.4 Afin d'améliorer le niveau de mise en œuvre de la PBN dans la Région AFI, plusieurs résolutions et décisions ont été adoptées par l'OACI.

1.5 Cette note de travail présente sous forme de tableau, l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces résolutions et conclusions. En outre, en ce qui concerne l'état d'avancement de la mise en œuvre de la PBN dans la Région AFI, celui-ci est fourni en **Appendice A** à la présente note de travail.

2. ANALYSE

2.1 L'Assemblée de l'OACI a pris les résolutions A37-11 et A40-6 pour la mise en œuvre de la PBN.

2.2 L'état d'avancement de la mise en œuvre de ces résolutions et celui des résolutions pertinentes des réunions APIRG est présenté dans le tableau ci-dessous :

Résolutions de l'Assemblée de l'OACI			
Réf.	Texte	Responsabilité	État d'avancement
Résolution A37-11	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser d'urgence les NPIP Mettre en œuvre les procédures de vol et les routes PBN 	États	En cours Cf. Appendice A
A40-6	<ul style="list-style-type: none"> Solliciter l'AFPP pour la mise en œuvre de la PBN Soutenir l'AFPP. 	États	Les États sollicitent l'AFPP, mais ne s'acquittent pas leurs contributions annuelles
Conclusions d'APIRG			
Conclusion 22/07	Les États doivent financer la révision de leur NPIP pour l'harmoniser avec le modèle actuel de l'OACI	États	En cours
Conclusion 22/08	Les États doivent confirmer l'état d'avancement de la mise en œuvre des CCO/CDO auprès de l'AFPP et des Bureaux Régionaux de l'OACI.	États	En cours – Peu de retour d'information reçu
	Organisation d'un atelier sur la conception de l'espace aérien	AFPP et OACI	Réalisé
Conclusion 23/05	Organisation d'un atelier sur l'élaboration des NPIP	AFPP et OACI	Réalisé
	Réaliser un sondage sur la mise en œuvre des CCO/CDO (AFPP, OACI)	AFPP et OACI	En cours
	Les États n'ayant pas élaboré leur NPIP doivent collaborer avec l'AFPP et les Bureaux Régionaux de l'OACI pour obtenir de l'assistance	États	En cours Peu de demandes d'assistance reçues
	Les États doivent harmoniser leurs NPIP avec le nouveau format OACI	États	Aucun rapport reçu

3. SUITE A DONNER PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note de l'état d'avancement de la mise en œuvre des résolutions, conclusions et décisions relatives à la PBN ;
- b) Proposer des mesures supplémentaires.
